

COVID - 19 : NOUVELLES CONSIGNES !

Dans le contexte actuel, et particulièrement en raison de l'émergence du variant Omicron, le gouvernement vient d'annoncer des mesures additionnelles applicables dès le 20 décembre 2021, afin de limiter la propagation du virus.

Il est primordial de rappeler l'importance d'appliquer les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) recommandées, et ce, tant pour le personnel, les usagers et les résidents que pour toutes les autres personnes qui accèdent au milieu de vie.

Rappelons que la validation de l'absence de critères d'exclusion pour toutes les personnes ayant accès au milieu de vie est toujours en vigueur.

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Personnes positives à la COVID-19 qui ne sont pas considérées rétablies,
- Personnes chez qui une infection à la COVID-19 est suspectée en raison de symptômes compatibles,
- Personnes ayant eu une consigne d'isolement d'une autorité sanitaire (ex. : Agence des services frontaliers, DSPU, équipe PCI).

Ainsi, une personne présentant un de ces critères se verra refuser l'accès au milieu de vie.

Nouvelles consignes

Pour les personnes proches aidantes et les visiteurs, un **maximum d'une personne à la fois**, pour un nombre maximal de **quatre personnes par jour** est autorisé.

Une même personne peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Présentez votre **passport vaccinal** avec le statut « adéquatement protégée », sauf exceptions prévues :

- Si vous ne pouvez pas démontrer être adéquatement protégé, présentez la preuve d'un résultat négatif d'un test de dépistage PCR ou TAAN contre la COVID-19 effectué depuis moins de 72 heures.

L'accès aux **espaces communs**, par exemple à la salle à manger et au salon vous est désormais **interdit**. Vous n'aurez accès qu'à la chambre de votre proche. Cependant, une personne autorisée peut accompagner un résident nécessitant une aide à l'alimentation à la salle à manger en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

Appliquez la **distanciation physique de 2 mètres** et portez un **masque** dans la chambre. Ces deux mesures demeurent obligatoires en tout temps dès l'entrée dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.). Le port du masque s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans à l'intérieur du milieu de vie ou de réadaptation.

Consignes supplémentaires dans les milieux en éclosion

Rappelons qu'un milieu est considéré en éclosion à partir de 2 cas positifs.

Quatre personnes proches aidantes doivent être identifiées afin de restreindre le nombre de personnes différentes ayant accès à l'intérieur du CHSLD. À partir de cette liste, **une personne proche formée** aux mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), connue et identifiée peut avoir accès au centre d'hébergement par jour.

La personne qui ne respecte pas les consignes, malgré le fait qu'elle a reçu toute l'information et a été accompagnée pour l'application des mesures de PCI, pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Consignes dans le CHSLD

Le **dépistage est obligatoire** avant une nouvelle admission ou réintégration en centre d'hébergement, peu importe la provenance de l'usager.

La **tenue d'activités ou de rencontres** dans un espace commun intérieur pour les résidents demeure permise, mais en respectant une distanciation physique de deux mètres et en portant le masque d'intervention de qualité médicale.

Coordonnées téléphoniques

Avant toute visite, contactez le CHSLD dans lequel votre proche est hébergé pour savoir si vous pouvez ou non lui rendre visite.

- Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci : 514 331-3020
- CHSLD Auclair : 514 272-3011
- CHSLD de Cartierville : 514 337-7300
- CHSLD de La Petite-Patrie : 514 495-6767
- CHSLD de Saint-Laurent : 514 744-4981
- CHSLD Laurendeau : 514 384-2000
- CHSLD Légaré : 514 384-2000

- CHSLD Paul-Gouin : 514 273-3681
- CHSLD Paul-Lizotte : 514 384-2000
- CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence : 514 334-3120

Consulter les bulletins précédents

Les bulletins sont accessibles sur notre [site web](#) également.

☎ Ligne COVID-19 pour la population : 514 644-4545

☎ Pour toute question sur les soins et services : 514 336-NORD (6673)

Santé Montréal
[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)
[CIUSSS NIM/coronavirus](https://ciussn.nim/coronavirus)